

Avec le soutien de :



## Compte rendu du comité de pilotage du 19 décembre 2013 Saugues - Espace Multimédia - 16h

Sites Natura 2000 :

- ✓ Gorges de l'Allier et affluents FR8301075 (ZSC),
- ✓ Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac FR8301074 (ZSC),
- ✓ Haut Val d'Allier FR8312002 (ZPS)

**Présents / Excusés** : cf. liste d'émargement ci-jointe.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte rendu.

Pour information, les remarques des membres du comité de pilotage émises lors de la réunion ont été réparties selon les thématiques abordées dans le compte-rendu.

M. VIGIER, président des COPILs de chacun des sites Natura 2000 ouvre la séance en accueillant les participants. Il présente l'ordre du jour :

1. Bilan des actions conduites en 2013
2. Programme d'actions prévisionnel 2014
3. Questions diverses

### 1. Bilan des actions conduites en 2013

M. BERNARD, animateur des trois sites Natura 2000, présente le diaporama. Il précise en préambule que les actions sont classées par thématique. Elles peuvent être réalisées soit par le SMAT en interne, soit par un prestataire recruté sur appel d'offre. Enfin, certaines actions sont récurrentes d'une année sur l'autre, notamment celles relatives à la gestion administrative.

#### 1.1. Gestion administrative (diapositive 2)

En 2013, des opérations administratives récurrentes indispensables pour la mise en œuvre de l'animation des 3 sites ont été réalisées : programmation et demande de financement 2014, bilan annuel (rapport d'activité et Comité de pilotage), recrutement des prestataires de service par appel d'offre. Suite à la validation en COPIL du nouveau périmètre du site « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac », le SMAT a élaboré le dossier de consultation des collectivités pour le compte de la DDT43. Pour sa part, le dossier de consultation sur les Gorges de l'Allier sera achevé en 2014.

## 1.2. Sensibilisation /communication (diapositives 3 & 4)

Comme chaque année, l'animateur des sites est intervenu auprès de différents publics (scolaires, étudiants, grand public) pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux des sites Natura 2000. Cela représente environ 150 personnes au total. Le SMAT a communiqué aussi principalement via la presse régionale sur ces activités (réunion, inventaires patrimoine naturel, sensibilisation, communication...). Il a aussi poursuivi la mise à jour de son site Internet spécifique aux sites Natura 2000 animés par le SMAT :

<http://haut-allier.n2000.fr/accueil>.

M. BERNARD a aussi été sollicité par une vingtaine de maîtres d'ouvrage souhaitant recueillir auprès de la structure animatrice, les enjeux relevant de Natura 2000 en lien avec leur projet. De nombreuses sollicitations concernaient des projets d'urbanisme ou industriel.

Le SMAT s'est fait le relais local de l'enquête nationale sur le Lucane cerf Volant du Muséum National d'Histoire Naturelle, afin de mieux faire connaître l'espèce et les enjeux de conservation de cette dernière.

Une lettre d'information bilan sur le site Val d'Allier Vieille Brioude\ Langeac a été éditée et distribué aux habitants des 12 communes concernées. Il y a eu des problèmes de distribution avec la Poste, des discussions sont en cours pour les solutionner.

Enfin, un changement de programme a du être opéré en cours d'année suite à deux événements. Il était prévu initialement une action de « Promotion de la charte Natura 2000 à l'attention des propriétaires forestiers privés ». Aucune offre n'est parvenue au SMAT.

De plus, la DREAL a demandé aux structures animatrices de ne plus faire de promotion active de la charte Natura 2000 (respect des bonnes pratiques). La charte donne droit à une exonération partielle de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. Le manque à gagner pour les collectivités est compensé par l'Etat. Or en 2013, cette compensation ne s'élève qu'à 50% de l'exonération. En fonction des surfaces et du niveau de taxation, le manque à gagner pour les collectivités peut être important. Le Ministère de l'Ecologie a demandé au Ministère des finances de compenser intégralement l'exonération. Dans l'attente d'une amélioration de la situation, les structures animatrices ne doivent plus faire de promotion active de la Charte Natura 2000.

M. VIGIER, président des COPILs souhaite s'enquérir auprès des instances nationales sur l'état d'avancement de ce dossier. Mme PLANCHON confirme que sur d'autres départements, les incidences financières peuvent être importantes pour les collectivités.

Au vu de ces deux points, une action de remplacement a été prévue : « Formation aux méthodes de lutte alternative contre le campagnol terrestre ». De nombreuses communes subissent actuellement des dégâts sur prairie du fait de la pullulation du campagnol terrestre. Cela réduit la quantité et la qualité des fourrages. Les prairies naturelles d'intérêt communautaire peuvent être dégradées. De plus, le moyen de lutte le plus couramment utilisé actuellement est le traitement à la bromadiolone (anticoagulant). Cela peut engendrer des dégâts collatéraux sur la faune sauvage non cible, notamment les rapaces prédateurs du campagnol (milan royal...). Afin de limiter ces impacts négatifs, il est proposé aux agriculteurs une formation sur les différents moyens de lutte alternative qui sont préconisés aujourd'hui pour traiter le problème. Des pièges « Topcat » seront mis à disposition pour tester leur efficacité.

Mme GARDES demande quelle forme prendra la formation. M. BERNARD explique qu'elle se composera d'une partie en salle sur les principes généraux, suivi d'une mise en pratique avec test de matériel (pièges TOPCAT) et des méthodes sur des parcelles comportant du campagnol terrestre.

M. GIRARD indique que la méthode de diagnostic de définition de la densité des campagnols sur les parcelles agricoles sera en ligne sur le site Internet de VETAGROSUP à compter de février 2014.

### 1.3. Inventaire du patrimoine naturel (diapositives 5 & 6)

L'animateur du site a participé à divers inventaires en partenariat d'échange avec des organismes ou sur des projets.

Le travail engagé avec Chauves Souris Auvergne s'est poursuivi sur les inventaires en période d'hibernation (depuis 2007) et de reproduction (depuis 2012). Le SMAT participe et co-organise les inventaires, en l'échange de quoi Chauves Souris Auvergne lui fournit des rapports de synthèse.

Suite à la découverte en 2012 d'une population de crapaud Sonneur à ventre Jaune sur la commune de St Ilpize, le SMAT a réalisé un protocole standardisé de suivi de l'espèce pour voir son évolution dans le temps. Il s'est déroulé dans le cadre de l'Observatoire des Amphibiens du Massif Central avec l'appui technique du CPIE du Velay.

Le service environnement du SMAT s'est fait le relais local pour la seconde année de l'enquête nationale sur le Lucane Cerf-Volant (coléoptère) porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). Le SMAT a collecté ainsi de nouvelles données de présence de l'espèce et a reçu une synthèse de l'ensemble des observations effectuées sur son territoire de la part de l'OPIE qui centralise toutes les observations.

M. BERNARD informe les membres du COPIL de la découverte de 2 espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats », (espèces pour lesquelles les sites Natura 2000 doivent être désignés) sur le site « Gorges de l'Allier et affluents ».

La première est une mousse « l'Orthotric de Roger » qui vit dans des milieux boisés à de jeunes stades sur des arbres du type Saules. Elle a été découverte par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, lors d'une étude conduite pour la DREAL Auvergne sur l'espèce à l'échelle de l'Auvergne. Une station a été découverte sur la commune de St Jean Lachalm. C'est la troisième espèce végétale d'intérêt communautaire découverte sur le site.

La seconde espèce est le Castor dont la présence a été certifiée par l'ONCFS sur le secteur de Pradelles / Langogne. L'espèce proviendrait du bassin ardéchois où sa présence est avérée sur les affluents du Chassezac, à faible distance de l'Allier.

Toutes ces données récoltées serviront à la mise à jour des diagnostics des DOCOBs et devront être prises en compte dans les enjeux du site.

### 1.4. Contractualisation (diapositives 7 & 8)

Le contrat Natura 2000 conduit par l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Haut-Allier portant sur 50 ha sur les communes de Ouides et Rauret a fait l'objet de plusieurs suivis en 2013. L'animateur du site a participé au comité technique de suivi de la mise en œuvre du projet (travaux et suivi pastoral).

Dans le cadre de l'animation du site, un bilan intermédiaire de l'impact du projet sur la structure de la végétation a été conduit par un bureau d'étude : Latitude UEP. Il s'agit de dresser un bilan à mi-parcours de l'impact des travaux et du pastoralisme sur la végétation initialement présente. Les résultats sont encourageants. La couverture herbacée redevient majoritaire quand elle était bien présente alentour. Sur les secteurs de genêts purgatifs broyés ayant un taux de couverture du sol de 100%, la recolonisation est plus lente, ce qui est normal. De plus, il est difficile de comparer les secteurs entre eux, du fait des

particularités de chaque situation (végétation initiale, nature et date des travaux, type de pastoralisme). Cette action devra être reconduite en 2015 pour dresser un bilan à l'issue du contrat Natura 2000.

Sur le volet agricole, 9 contrats MAET ont pu être renouvelés sur la partie lozérienne de la ZPS Haut-Val d'Allier. Des fonds étaient encore disponibles en Languedoc-Roussillon à la différence de l'Auvergne qui finançait uniquement les nouveaux contrats. 407 ha ont ainsi été réengagés en Mesures Agro-Environnementales Territorialisées pour 5 ans.

### 1.5. Gestion du site (diapositive 9)

La structure animatrice a suivi de nombreux projets (plus de 30) suite à la sollicitation de porteurs de projets divers et variés. Cela a concerné des projets de portée régionale (plan régionaux d'actions en faveur d'espèces), des projets d'urbanismes (SCOT et PLU), des schémas régionaux ou départementaux (SRCE, ENS, Schéma départemental des carrières...), des projets soumis à évaluation d'incidences (manifestations d'activités de plein air, urbanisme, réseaux d'énergie...).

Le SMAT a aussi travaillé en collaboration avec un groupe d'éleveurs avicoles, la mission haies Auvergne, la LPO Auvergne, le groupe mammologique d'Auvergne (GMA) et l'ONCFS sur la problématique de la prédation dans les élevages avicoles. En effet, les agriculteurs observent régulièrement des rapaces et principalement des Milans royaux (espèce nécrophage) au sein des parcs d'élevage se nourrissant de volaille morte. Ils incriminent à tort l'espèce qui n'a pas tué la volaille mais qui consomme uniquement les restes des méfaits d'autres espèces (Grand Corbeau, Autour des Palombes, Renard, Martre...). Afin de changer l'image défavorable sur l'espèce, le SMAT a coordonné le projet de diagnostic des espèces prédatrices et de proposition de solutions de prévention de la prédation. La première partie (diagnostic) a été finalisée en 2013. Le comité technique de suivi du projet a validé le diagnostic ainsi que les propositions de prévention. Le travail se poursuivra en 2014 auprès de l'ensemble des éleveurs de la ZPS « Haut Val d'Allier ».

M. PULVERIC indique que d'après ses observations, la faune piscicole pâtit de la prédation de la Loutre, du Héron cendré et du Cormoran. Des espèces comme le barbeau ou le crapaud sont bien moins fréquentes qu'auparavant ce que confirment d'autres membres du COPIL. Il rappelle qu'il a fait remonter une demande de régulation de ces espèces à l'ensemble des élus du Haut-Allier. De plus, le héron et le cormoran n'ont jamais été présents sur le Haut-Allier.

M. BERNARD lui répond que les populations de ces espèces ont augmenté suite à leur protection, notamment celle de 1976.

Mme PLANCHON rappelle que la régulation d'espèce protégée est encadrée et rendue très difficile par la loi française.

M. JULIEN indique que le ressenti est identique en Lozère. Une étude sur le régime alimentaire de la Loutre dans le sud de la Lozère a démontré que le chevesne et le barbeau sont consommés au même titre que l'écrevisse signal (espèce invasive). La Loutre peut donc en plus servir d'auxiliaire de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

M. VIGIER indique qu'une mission parlementaire sur les « causes de disparition du Saumon » devrait se tenir au second semestre 2014 dans la continuité du colloque sur le Saumon à Brioude et dans le cadre de la commission du patrimoine naturel de l'Assemblée Nationale.

### 1.6. Bilan financier (diapositive 10)

M. BERNARD présente le bilan financier prévisionnel de l'année écoulée. Le budget sur l'action modifiée « Formation aux méthodes de lutte alternative contre le campagnol terrestre » est identique avec l'action initiale « Promotion de la charte Natura 2000 à

l'attention des propriétaires forestiers privés». Il note la participation du SMAT sur le coût de l'animation (frais de structure).

## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

En préambule de la présentation du programme d'action prévisionnel 2014, M. BERNARD indique que les actions récurrentes d'une année sur l'autre ayant déjà fait l'objet d'une présentation ne seront pas redéveloppées. Elles sont indiquées en italique sur chaque diapositive.

### 2.1. Gestion administrative (diapositive 11)

Les nouveautés pour l'année 2014 sur cette partie vont principalement porter sur la finalisation des 3 DOCOBs (programme d'actions) et sur le dossier pour la consultation du périmètre du site « Gorges de l'Allier et affluents ».

### 2.2. Sensibilisation / communication (diapositive 12)

En dehors des actions récurrentes, une lettre d'information va être éditée sur le site « Gorges de l'Allier et affluents » sur le modèle de celle parue en 2013 sur le site « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac ».

La « Formation aux méthodes de lutte alternative contre le campagnol terrestre » (Cf.1.2) financées sur le budget 2013 sera conduite en 2014.

### 2.3. Inventaire du patrimoine naturel (diapositive 13)

Les actions engagées sur les chauves-souris et les amphibiens vont se poursuivre.

### 2.4. Contractualisation (diapositives 14)

La structure animatrice va poursuivre le suivi de la mise en œuvre du contrat Natura 2000 de reconquête pastorale conduit par l'AFP du Haut-Allier.

Elle va poursuivre le renouvellement des contrats agricoles sur la partie lozérienne de la ZPS Haut Val d'Allier. 2 Contrats devraient être renouvelés.

Enfin, un bilan de la contractualisation agricole sur la Haute-Loire va être conduit par un prestataire spécialisé.

Mme GARDES indique que les prochains contrats agricoles selon les règles de la nouvelle PAC devraient être possibles à compter de 2015. Les territoires devront être classés en zones prioritaires.

M. VIGIER demande si les agriculteurs qui n'ont plus de contrat agri-environnemental pourront souscrire.

M. BERNARD lui répond que cela semble possible puisqu'ils n'auront pas d'engagement agri-environnementaux sur leurs parcelles.

### 2.5. Gestion du site (diapositives 15)

En plus de la participation à la concertation locale sur les projets, la structure animatrice va poursuivre son implication sur la problématique de la prédation dans les élevages avicoles en proposant des méthodes préventives concrètes et en suivant leur mise en œuvre sur les

exploitations intégrant le projet au sein de la ZPS « Haut Val d'Allier ». Des moyens financiers devront être trouvés pour accompagner ce projet.

M. VIGIER propose d'étudier les possibilités offertes avec la révision des Zones de Revitalisation Rurale. Les zones rurales devront être mieux représentées à l'avenir.

Suite à de nouvelles remarques de M. PULVERIC sur les questions de prédation de la faune piscicole par des espèces protégées, M. BRUNEL propose qu'une action allant dans ce sens soit rajoutée dans le programme d'action 2014. Ceci concerne aussi une activité économique importante pour le territoire : le tourisme pêche.

M. BERNARD répond que ce travail peut être piloté par la structure animatrice sur son temps de concertation locale, dans la limite de ses capacités. Ce travail doit être collectif afin d'intégrer toutes les parties et être source de consensus et de concertation locale.

M. VIGIER propose de dresser un état des lieux et de définir un programme d'actions.

Mme PLANCHON parle d'étudier les impacts et les relations entre les différentes espèces.

## 2.6. Budget prévisionnel (diapositives 16)

M. BERNARD achève la présentation par le budget prévisionnel 2014.

## 3. Questions diverses

La première question concerne l'articulation entre Natura 2000 et le projet de PNR sur les sources et gorges Haut-Allier. M. BERNARD répond que les deux projets sont indépendants. Natura 2000 se poursuivra sur le territoire lorsque le PNR sera fonctionnel. Les deux projets devront être complémentaires.

M. ROUSTIDE demande quel est le rapport entre Natura 2000 et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Est-ce que ce dernier va représenter une nouvelle contrainte ?

M. BERNARD lui répond que Natura 2000 pourra servir pour répondre aux objectifs du SRCE et qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle contrainte. Le schéma relève des enjeux pour orienter les projets et notamment ceux relevant de l'urbanisme. M. GIRARD complète en indiquant que le document n'a pas de portée réglementaire.

Des questions portent ensuite sur le manque et les difficultés d'entretien du fond et des berges des cours d'eau. M. BACH rappelle que la dynamique naturelle des cours d'eau n'est pas un problème en soi pour ces derniers, alors que les ouvrages (seuils, barrages) en posent en terme de « transparence écologique » que ce soit pour la libre circulation des poissons ou des sédiments.

M. SAGNOL rappelle que la loi sur l'eau prévoit des procédures pour l'entretien des cours d'eau, qui n'est pas interdit de fait mais fait l'objet d'une attention particulière compte tenu de la sensibilité de ces milieux.

M. JULIEN rappelle que Natura 2000 n'est pas seulement un programme à vocation environnementale, il produit des retombées économiques locales qui sont étudiées et que l'on essaie de quantifier.

Suite à cette dernière remarque, M. VIGIER remercie les membres du COPIL pour leur présence et leur participation. Il s'attachera à travailler sur les dossiers évoqués lors de la réunion et clôt cette dernière.

### **Liste des présents**

#### *Elus présents ou représentés*

M. VIGIER, député-maire de Lavoûte-Chilhac, Président des 3 COPILS  
M. ROCHE, Président du Conseil Général de la Haute-Loire  
M. VISSAC, Président du SMAT du Haut-Allier et Conseiller général du canton de Langeac  
M. VIGIER, Conseiller général du canton de Lavoûte-Chilhac et Président de la Communauté de Communes de la Ribeyre, Chaliergue, Margeride  
Mme COUFORT, Conseillère générale du canton de Saugues  
M. CHAZAL, Conseiller général du canton de Grandrieu  
M. NOEL-BARON, Président de la Communauté de Communes du Langeadois et maire de Chanteuges  
M. SOUCHON, Président de la Communauté de Communes du Haut Allier  
Mme Jeanine BRUGEYROUX, commune d'Aubazat  
M. DEGHETTE, commune de Cubelles  
M. BRUN, commune de Fontanes  
M. LAROCHE, commune de Grandrieu  
M. Félix LONGEON, commune de La Besseyre St Mary,  
Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, commune de LANGEAC  
M. Denis FOURY, commune de Mazeyrat d'Allier  
M. RAVAT, commune de Monistrol d'Allier  
M. CUSSAC, commune de Pébrac  
Mme BOUCHE, commune de Pinols  
M. BRUNEL, commune de Rauret  
M. CHAUSSE, Commune de Siaugues Ste Marie  
M. DURAND, commune de St Arcons d'Allier  
M. DEBERLE, commune de St Austremoine  
M. ROCHER, commune de St Bérain  
M. GIRARDY, commune de St Bonnet de Montauroux  
M. MASSALOU, commune de St Christophe d'Allier  
M. SOULE, commune de St Cirgues  
M. ARCHER, commune de St Haon  
M. HENO, commune de St Ilpize  
M. EXBRAYAT, commune de St Jean Lachalm  
M. BARTHELEMY, commune de St Julien des Chazes  
M. MOREL, commune de St Préjet d'Allier  
M. COUDERC, commune de St Privat d'Allier  
Mme JEAN, commune de St Privat du Dragon  
M. FRAISSE, commune de St Vénérand  
M. BERGEIRE, commune de Saugues  
M. BOREL, commune de Venteuges  
M. DE LA ROCHETTE, commune de Villeneuve d'Allier

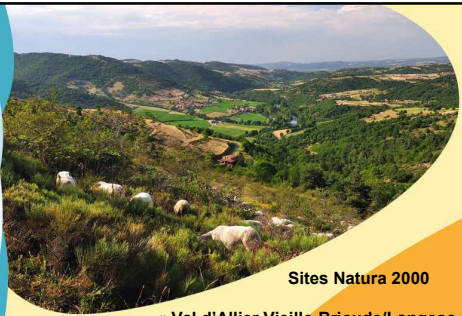
#### *Non élus*

Mme Mireille GARDES, Chambre d'Agriculture 43  
M. Jean-Michel DURAND, Chambre d'Agriculture 43  
M. Didier HUGONI, FDSEA 43  
M. Bruno GERENTON, FDSEA 43

M. René ROUSTIDE, Syndicat des Forestiers Privés de Haute Loire  
M. Bruno FOURNIER, CRPF 43  
M. Laurent SAGNOL, ONEMA SD43  
M. Arnaud JULIEN, Fédération départementale des chasseurs de Lozère  
M. Georges FLORAND, AAPPMA Langeac (FDPPMA 43)  
M. Jean-Claude PULVERIC, AAPPMA Saugues (FDPPMA 43)  
M. Jean-Michel BACH, LOGRAMI  
M. Sylvain LECUNA, EDF  
M. Bernard CHARBONNEL, entreprise Chevalier (UNICEM)  
M. Lilian GIRARD, Chauves-souris Auvergne  
Mme Aurélie SOISSONS, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne  
M. Michel MOULIN, ONF 43  
Mme Flora PLANCHON, DDT 43  
M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier

**Liste des personnes excusées :**

Mme LEGENDRE, commune de FERRUSSAC  
M. LEOTOING, commune de CERZAT  
Mme Nathalie LAMANDE, DREAL Languedoc-Roussillon  
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne  
Mme Dominique MEFFRAY-DAVAL, DDT 48  
M. Hubert ASPERTI, ONCFS SD43  
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Velay  
Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement (ALEPE)  
M. Charles LEMARCHAND, Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA)  
Mme Juliette TILLARD-BLONDEL, Conservatoire Botanique National du Massif Central  
M. Patrick MARTIN, Conservatoire National du Saumon Sauvage  
M. Franck CHASTAGNOL, LPO Auvergne  
Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier  
Office de Tourisme de Langogne  
Mission Départementale de Développement Touristique 43  
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre




**Sites Natura 2000**

- « Val d'Allier Vieille-Brioude/Langeac »
- « Gorges de l'Allier et affluents »
- « Haut Val d'Allier »

Comité de pilotage du 19 décembre 2013 à Saugues



## Ordre du jour

1. Bilan des actions conduites en 2013
2. Programme d'actions prévisionnel 2014
3. Questions diverses



1



## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Gestion administrative

- Programmation annuelle et dossier financement
- Comité de pilotage / rapport activité
- Prestations de service : marchés publics et validation des missions
- Dossier consultation modification périmètre
  - « Val d'Allier Vieille-Brioude/Langeac » consultation en octobre
  - « Gorges de l'Allier et affluents » en cours finalisation, début 2014



2



## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Sensibilisation / communication

- Sensibilisation différents publics
- Articles presse et site Internet
- Information des maîtres d'ouvrage sur les enjeux locaux
- Relais local enquête nationale Lucane Cerf-Volant (sciences participatives)
- Lettre information « Val d'Allier Vieille-Brioude/Langeac » 
- Changement action
  - « Promotion charte Natura 2000 en milieu forestier » par
  - « Formation aux méthodes de lutte alternative contre le campagnol terrestre » report début 2014




3



## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Sensibilisation / communication




4



## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Inventaire patrimoine naturel

- Participation différents inventaires avec partenariats d'échange
  - Chauves souris auvergne (hivernage et reproduction)
  - Observatoire Amphibiens Massif Central (CPIE Velay : population Sonneur Ventre jaune)
  - Enquête nationale Lucane Cerf-Volant (OPIE \_MNHN)



5

## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Inventaire patrimoine naturel

- Pour information :  
découverte 2 espèces en 2013 sur « Gorges de l'Allier et affluents »
  - 1 mousse : l'Orthotric de Roger (DREAL – Conservatoire Botanique National MC)
  - 1 mammifère : le castor (ONCFS 48)



6

## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Contractualisation

- Contrat Natura 2000 AFP Haut-Allier : bilan intermédiaire impact travaux et pâturage sur végétation / Suivi mise en œuvre
- Contrats agricoles MAET :  
secteur Lozère ZPS Haut val d'Allier (recontractualisation 9 exploitations / 407 ha)

7

## 1. Bilan des actions conduites en 2013



2011 avant travaux et pâturage      2013 après broyage et pâturage

8

## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Gestion du site

- Participation à la concertation locale sur des projets
- Identification espèces prédatrices élevages avicoles (travail avec groupe agriculteurs)



9

## 1. Bilan des actions conduites en 2013

### Bilan financier

| Actions                                         | Dépenses<br>(en € TTC) | Recettes                                      |
|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
| Animation (salaires + frais structure)          | 49 830 €               | ETAT (42,5%)<br>FEADER (42,5%)<br>SMAT (15 %) |
| Suivi végétation Contrat AFP Haut-Allier        | 4 140 €                |                                               |
| Conception et diffusion lettre information      | 3 000 €                | ETAT (60 %),<br>FEADER (40 %)                 |
| Formation lutte alternative Campagnol terrestre | 3 000 €                |                                               |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>59 970 €</b>        |                                               |

10

## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

### Gestion administrative

- Programmation annuelle et dossier financement
- Comité de pilotage / rapport activité
- Prestations de service : marchés publics et validation des missions
- Dossier consultation modification périmètre « Gorges de l'Allier et affluents » : finalisation
- Rédaction programme d'actions mise à jour 3 DOCOBs pour validation en COPIL

11



## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

Sensibilisation / communication

- Sensibilisation publics divers
- Articles presse et site Internet
- Information des maîtres d'ouvrage sur les enjeux locaux
- Lettre information « Gorges de l'Allier et affluents »
- Formation aux méthodes de lutte alternative contre le campagnol terrestre (début 2014, programme 2013)



12



## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

Inventaire patrimoine naturel

- Participation différents inventaires avec partenariats d'échange
  - Chauves souris auvergne (hivernage et reproduction)
  - Observatoire Amphibiens Massif Central (CPIE Velay)



13



## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

Contractualisation

- Contrat Natura 2000 AFP Haut-Allier : suivi mise en œuvre
- Contrats agricoles :
  - secteur Lozère (ZPS Haut Val d'Allier) : recontractualisation 2 exploitations
  - secteur Haute-Loire (3 sites) : bilan contractualisation



14



## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

Gestion du site

- Participation à la concertation locale sur des projets
- Espèces prédatrices élevages avicoles : propositions méthodes préventives, accompagnement et suivi mise en œuvre



15



## 2. Programme d'actions prévisionnel 2014

Bilan financier

| Actions                                                                  | Dépenses<br>(en € TTC) | Recettes                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------|
| Animation (salaires + frais structure)                                   | 51 110 €               | ETAT (42 %)<br>FEADER (42 %)<br>SMAT (16 %) |
| Bilan contractualisation MAET                                            | 10 100 €               |                                             |
| Conception et diffusion lettre information « Gorges allier & affluents » | 2 600 €                | ETAT (60 %),<br>FEADER (40 %)               |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>63 810 €</b>        |                                             |



16



## 3. Questions diverses



17

